

REVUE DE PRESSE

service communication



Paris-Normandie

À 80 ans, Claude devient champion départemental de tennis



À 80 ans, Claude Branilovic vient d'être sacré champion de Seine-Maritime.

Le Petit-Quevilly. Sacré champion départemental de tennis à 80 ans, Claude Branilovic tape la balle depuis plus de 50 ans. Un sportif, doublé d'un bénévole engagé.

Publié le 21/05/2025

Je n'ai pas dormi pendant huit jours », dit-il en souriant, les yeux plissés d'ironie. Claude ne fanfaronne pas. Il a bien remporté le championnat départemental dans sa catégorie d'âge, mais il ne faut pas trop en faire. Ils n'étaient que quatre à concourir. « Ça fait plaisir quand même. Qui a été champion de Seine-Maritime ici ? » ajoute-t-il, un brin moqueur. Claude Branilovic ne joue pas au héros, il joue au tennis. Depuis cinquante ans. Et c'est déjà beaucoup.

50 années de tennis

À 80 ans, ce tout premier titre individuel n'a rien d'un exploit, juste le fruit d'un long parcours. « Je ne suis pas un champion, dit-il sans détour. Mon meilleur classement, c'était 30. Le bas de la troisième série. » Lui-même en sourit aujourd'hui et résume la situation avec une formule qu'il semble savourer : « Ma patience a fini par payer. » Cinquante ans de tennis, et le podium arrive enfin. Le tennis l'accompagne depuis l'âge de 30 ans. Pas de révélation tardive, ni d'ambition particulière. Juste l'envie de jouer. Depuis, il n'a jamais raccroché la raquette. Avec le temps, il a ajusté son jeu, glissant peu à peu vers le double, laissant de côté le simple, sauf pour cette victoire récente, un peu contre nature. « Le simple, j'en fais plus », dit-il avec détachement. Mais il continue, semaine après semaine, de venir « taper la balle ». Le jeudi, il participe aux rencontres dites « 120 » – 60 ans + 60 ans, le calcul est simple – des compétitions interclubs organisées pour les seniors. Le lundi, il rejoue en mixte dans les « 115 ». Deux à trois fois par semaine, il retrouve les autres seniors sur les courts. La performance n'est plus le moteur, mais le plaisir est intact.

Une vie de bénévole

Mais l'octogénaire ne s'est pas contenté de jouer au tennis, il en a aussi arpenté les coulisses. Pendant plus d'une décennie, il a été membre du comité départemental, président de la commission « Senior Plus », membre de la Ligue de Normandie, arbitre, formateur, juge-arbitre du tournoi interne, et référent senior plus de son club au Petit-Quevilly. Une vie de bénévolat, offerte sans fanfare. En parallèle, Claude a mené une carrière dans l'enseignement. Pendant trente ans, il a été professeur de mathématiques au collège Fontenelle de Rouen. Né dans l'Eure, c'est à Rouen qu'il a construit sa vie professionnelle, et qu'il est resté depuis.

Aujourd'hui, l'ancien professeur joue, tant qu'il le peut. « Je joue à mon rythme. Je ne pousse pas. » À 80 ans, il continue de s'aligner en compétition, même s'il ne prétend à rien d'autre que de partager le terrain avec d'autres. Il prend soin de son corps à sa manière. Avec du whisky, plaisante-t-il. Et Claude s'ouvre aussi à d'autres plaisirs : le golf, qu'il découvre comme une variante plus douce du même élan. Moins physique, plus contemplatif. Mais pas question d'abandonner le tennis. « Tant que je peux jouer... » La balle, comme lui, continue de rebondir.

Paris-Normandie

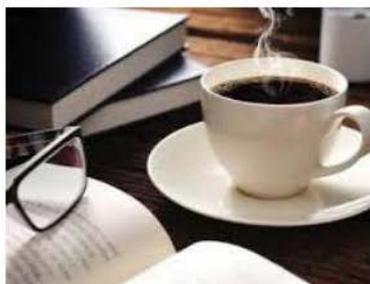
AGENDA

Publié le 21/05/25

LE PETIT-QUEVILLY

Les petits geeks

Le 23 mai de 14 h 30 à 16 h à la médiathèque François-Truffaut, atelier avec pour thème : « Du foot et des robots ». À partir de 8 ans. Gratuit sur inscription : 02 35 72 58 00.



Café lecture

Vous aimez la lecture ? Ramenez deux ou trois livres pour en discuter autour d'un café, un thé et des petits gâteaux. Ces livres seront ensuite identifiés par un logo dans les rayonnages et sur le site de la médiathèque pour conseiller le lecteur. Samedi 24 mai à 10 h à la médiathèque François-Truffaut. Entrée libre. Infos : 02 35 72 58 00.

Exposition : Métamorphoses et pirouettes

Gilbert Legrand est un peintre sculpteur singulier : il aime révéler la vie secrète des petites choses. Il a ainsi conçu des pièces uniques, à partir d'ustensiles, d'outils ou d'objets du quotidien qu'il métamorphose par la magie de son

pinceau. L'exposition mélange des œuvres originales et des tirages photographiques. Du 23 mai au 4 juillet à la médiathèque François-Truffaut. Entrée libre.

76actu

« Tout cela est navrant » : le projet de fête du 14 juillet de Thomas Jolly à Rouen est abandonné

Ce mardi 20 mai 2025, le président de la Métropole Nicolas Mayer-Rossignol a annoncé l'abandon du projet 14.7 qui devait se tenir à Rouen (Seine-Maritime).



Nicolas Mayer-Rossignol a annoncé ce 20 mai 2025 l'abandon du projet de fête du 14 juillet portée par Thomas Jolly, à Rouen (Seine-Maritime). (©JB/76actu)

Par [Thomas Rideau](#) Publié le 20 mai 2025 à 17h12

Le projet n'aura pas tenu. Huit jours après sa présentation aux élus de la Métropole, le 12 mai 2025, [la grande fête du 14 juillet](#) portée par **Thomas Jolly** et qui devait se tenir à **Rouen (Seine-Maritime) est annulée**. C'est Nicolas Mayer-Rossignol, le président, qui en a fait l'annonce via un communiqué ce 20 mai 2025.

« Ce projet représentait **une opportunité unique** en termes de culture, de rayonnement et d'attractivité », lance-t-il en regrettant que le très ambitieux projet tourne finalement au fiasco.

« Une petite minorité politicienne a préféré la polémique »

Plus qu'une annonce d'abandon de projet, Nicolas Mayer-Rossignol veut tacler une « petite minorité politicienne a préféré la polémique en refusant de rencontrer Thomas Jolly ». Rappelons tout de même [que l'opposition et une partie de la majorité](#), dont certains de ses vice-présidents, se sont opposés au projet.

« Il fut un temps où la droite, celle de Jean Lecanuet, n'hésitait pas à prendre des risques pour porter de grands projets ambitieux : **c'est ainsi qu'est née l'Armada**. Il fut un temps où toute la gauche soutenait réellement la Culture. [...] Aujourd'hui les temps ont changé, les hommes et les femmes ne sont plus les mêmes, et les élections approchent. Tout cela est navrant. »

Le président rappelle aussi que « Rouen et la Métropole n'ont jamais autant soutenu la Culture, les artistes locaux, qu'aujourd'hui. Il suffit de vérifier les budgets. Pour ma part, face à l'intolérance, la haine, mais aussi face aux petites postures politiciennes, je continuerai de défendre la Culture pour tous, par tous, partout. Pas dans les mots : dans les actes. »

Thomas Jolly tacle les politiques... et la presse

Thomas Jolly et Thierry Reboul, les deux porteurs de projet, ont également communiqué, avec beaucoup d'amertume, sur le sujet. « La part d'argent privé nécessaire à la tenue du projet 14 n'est pas atteinte. Par conséquent, la part d'argent public envisagée pour ce projet n'est pas sollicitée », présentent les deux artistes [à l'origine des cérémonies des JO 2024](#).

Il en profite pour tacler les responsables politiques opposés au projet... Mais aussi la presse. « Ce qui est moins banal – et regrettable – c'est de constater qu'une partie de la presse, ainsi que certains élus politiques, ont choisi de divulguer et de commenter ce projet avant même que sa faisabilité ne soit assurée. Ces remous, commentaires et attaques, **qui n'ont d'ailleurs eu aucune incidence sur l'issue du projet**, relèvent davantage d'une réaction précipitée que d'une critique fondée. »

Les artistes, tout comme les médias et les élus détiennent des pouvoirs certains. Cette controverse hâtive, mais révélatrice, aura au moins permis d'apprécier comment chacun de ces participants en a usé

Thomas Jolly et Thierry Reboul

« Faute de travail sérieux, de pédagogie et de réponses aux questions légitimes qui auraient toutes été apportées en temps voulu au profit de titres sensationnalistes, certains médias et élus ont œuvré au discrédit du financement public de la Culture, à la dissension et défiance populaire plutôt qu'à son unité, et ont ravivé, à mon égard, **un discours de haine**, bien loin de toute considération budgétaire. »

« Pourtant, l'investissement public dans la culture ne saurait être un tabou. Ce projet aurait permis de mobiliser plusieurs centaines de professionnels du spectacle vivant locaux, (artistes de toutes les disciplines, associations culturelles, équipes techniques, événementielles, audiovisuelles) et de **faire rayonner les talents et le patrimoine normands** à travers une diffusion télévisée potentielle de 10 millions de spectateurs en France, ainsi qu'une diffusion à l'étranger. Le tout au moyen d'un événement populaire, gratuit et fédérateur, pour une jauge de spectateurs équivalente au Stade de France. »

Les regrets sur un projet qui aurait pu avoir des « retombées économiques »

Le communiqué de Thomas Jolly continue, en répondant sur l'aspect économique : « La culture n'est pas un gadget, c'est un levier économique, social et territorial puissant. Elle crée de la valeur, soutient l'emploi, **dynamise les territoires**, attire les visiteurs, renforce la cohésion et l'attractivité. Chaque euro investi dans la culture produit des retombées économiques, significatives, concrètes et durables pour tous, tout en renforçant les liens entre les citoyens. »

L'artiste rouennais poursuit : « **Les inutiles commentaires** et déferlement haineux soulevés ces derniers jours ne font que corroborer la nécessité d'un tel projet : lutter contre les architectes du chaos et, comme nous l'avons déjà fait, raviver la puissance et la beauté de nos humanités partagées autour des valeurs de liberté, d'égalité, de fraternité. »

Paris-Normandie

Le spectacle de Thomas Jolly à Rouen pour le 14-Juillet abandonné « faute d'argent privé »

Le projet porté par Thomas Jolly d'un spectacle à Rouen pour le 14-Juillet a été abandonné, annonce, mardi 20 mai 2025, la Métropole de Rouen, faute de financements privés.



Par Cécile Frangne

Publié: 20 Mai 2025 à 17h08

La polémique aura été de courte durée : porté par le metteur en scène rouennais Thomas Jolly et Thierry Reboul, directeur des cérémonies des Jeux olympiques, le projet de [show d'une heure trente](#) en prime-time sur la chaîne privée TF1 le long des quais rouennais pour le 14-Juillet a été abandonné, une semaine après avoir été présenté aux élus métropolitains. « *Thomas Jolly et Thierry Reboul viennent d'annoncer que le projet « 14.7 » ne sera finalement pas lancé cette année faute d'argent privé* », annoncent dans un communiqué, mardi 20 mai 2025, la Métropole de Rouen et la Ville, « *honorées d'avoir été sollicitées pour accueillir ce projet culturel et artistique d'envergure internationale* ».

« Manque de transparence »

Présenté aux élus par Thomas Jolly, lundi 12 mai 2025, le projet confidentiel porté par le Rouennais depuis décembre 2024 et « *par une équipe indépendante de la municipalité de Rouen* » avait déchaîné les critiques de l'opposition de droite au maire socialiste, en raison notamment de son coût – un budget de 11 millions d'euros, dont 5 millions de financements publics (3 M€ pour la Ville, 2M€ pour la Métropole).

« Aujourd'hui, je pense aux MJC, aux Ehpad, aux associations culturelles locales qui se voient refuser des subventions de quelques centaines d'euros. Comment leur expliquer le vote de 5 millions d'euros de subventions publiques pour une soirée en prime-time ? »

Jean-Michel Bérégovoy

Mardi 20 mai 2025, quelques heures avant l'annonce de l'abandon de l'événement, les élus des groupes écologistes à la mairie et à la Métropole de Rouen s'étaient désolidarisés des socialistes pour le [dénoncer à leur tour](#). « *La culture ne se décrète pas, elle se co-construit* », expliquait Jean-Michel Bérégovoy, co-président du groupe écologiste rouennais.

« *Aujourd'hui, je pense aux MJC, aux Ehpad, aux associations culturelles locales qui se voient*

refuser des subventions de quelques centaines d'euros, à l'équipe derrière la Fête du Fleuve qui a vu l'édition 2025 annulée pour des raisons d'économies. Comment leur expliquer le vote de 5 millions d'euros de subventions publiques pour une soirée en prime-time ? »

« Une petite minorité politicienne a préféré la polémique en refusant de rencontrer Thomas Jolly, en agitant de fausses informations, au moment où se finalisaient les partenariats privés nécessaires »

Nicolas Mayer-Rossignol

Reprochant au maire et président de la Métropole Nicolas Mayer-Rossignol *« [s]a gouvernance et le manque de transparence »*, les élus écologistes avaient annoncé voter contre les subventions publiques à venir et appelé à l'organisation d'une grande Fête du Fleuve *« populaire, festive et culturelle »* en lien *« avec Thomas Jolly »* qui s'inscrive *« sur le long terme, entre chaque Armada »*.

Une « opportunité unique »

« Ce projet représentait une opportunité unique en termes de culture, de rayonnement et d'attractivité », regrette Nicolas Mayer-Rossignol. *« Une petite minorité politicienne a préféré la polémique en refusant de rencontrer Thomas Jolly, en agitant de fausses informations, au moment où se finalisaient les partenariats privés nécessaires »*.

Et l'élus socialiste de régler ses comptes avec les deux bords : *« Il fut un temps où la droite, celle de Jean Lecanuet, n'hésitait pas à prendre des risques pour porter de grands projets ambitieux : c'est ainsi qu'est née l'Armada »*, écrit-il d'une part. *« Il fut un temps où toute la gauche soutenait réellement la Culture. Aujourd'hui les temps ont changé, les hommes et les femmes ne sont plus les mêmes, et les élections approchent. Tout cela est navrant »*, cingle-t-il de l'autre.

« Cet échec est en réalité celui de la méthode du maire de Rouen : depuis des mois, il a travaillé seul sur ce dossier, sans associer les acteurs locaux ni informer les élus, y compris ceux de sa propre majorité », lui rétorque l'élue d'opposition Marine Caron (Horizons), qui avait demandé la convocation d'un conseil municipal extraordinaire. Selon nos informations, celui-ci était prévu lundi 26 mai, et l'argent public déjà trouvé. À une condition : celle d'avoir la validation des financements privés...

Paris-Normandie

14-Juillet avorté à Rouen : « Certains ont œuvré à la défiance populaire », regrette Thomas Jolly

Suite à l'annonce de l'abandon du projet de spectacle pour le 14-juillet, le metteur en scène rouennais a dénoncé l'attitude de « certains médias et élus » qui ont, selon lui, œuvré à la « dissension et défiance populaire plutôt qu'à son unité ».

Par Cécile Frangne

Publié: 20 Mai 2025 à 17h47

Le projet artistique imaginé par Thomas Jolly et Thierry Reboul pour célébrer le 14 juillet 2025 à Rouen [ne verra finalement pas le jour](#) : « *la part d'argent privé nécessaire à la tenue du projet 14 n'est pas atteinte* », explique le Rouennais. « *Par conséquent, la part d'argent public envisagée pour ce projet n'est pas sollicitée* ».

Une réalité « *assez banale dans le milieu artistique et événementiel* », indique le metteur en scène, qui regrette néanmoins « *qu'une partie de la presse ainsi que certains élus politiques aient choisi de divulguer et de commenter ce projet avant même que sa faisabilité ne soit assurée* ».

Des « remous » sans incidence

Des « *remous* » qui n'ont par ailleurs eu « *aucune incidence sur l'issue du projet* », précise le Rouennais avant d'enfoncer le clou : « *Certains médias et élus ont œuvré à la dissension et défiance populaire plutôt qu'à son unité, et ont ravivé, à mon égard, un discours de haine, bien loin de toute considération budgétaire* ».

Selon Thomas Jolly et son acolyte Thierry Reboul, directeur des cérémonies des Jeux olympiques, ce « *projet aurait permis de mobiliser plusieurs centaines de professionnels du spectacle vivant locaux et de faire rayonner les talents et le patrimoine normands à travers une diffusion télévisée potentielle de 10 millions de spectateurs en France, ainsi qu'une diffusion à l'étranger* ». Le tout au moyen « *d'un événement populaire, gratuit et fédérateur* ».

Tendance Ouest

Tri sélectif. 36% des Normands continuent de se tromper sur ce geste tout simple

Consommation. En Normandie, plus d'un habitant sur trois commet encore une erreur qui empêche le bon recyclage des capsules de café en aluminium. Pourtant, un simple geste permettrait d'éviter cela. On fait le point sur les bons réflexes à adopter pour un tri efficace et durable.

Publié le 21/05/2025 à 07h15 - Par Mathilde Rabaud



Ecologie : l'erreur toute bête que commet encore un tiers des Normands. - Pexels

Bonne nouvelle pour l'environnement : les Normands sont de plus en plus nombreux à **trier leurs capsules de café en aluminium**. C'est ce que révèle la 3^e édition du baromètre IFOP menée pour [l'Alliance pour le recyclage des capsules en aluminium \(ARCA\)](#). En 2025, **75%** d'entre eux déclarent le faire au moins occasionnellement, soit une nette progression par rapport à 2023. Et **56% le font même systématiquement** ! C'est encourageant... mais ce n'est pas encore parfait.

Car, si la prise de conscience avance, certaines erreurs toutes simples freinent encore [l'efficacité du tri](#).

Capsules en vrac ou dans un sac ? L'erreur qui fait tout capoter

C'est là que le bât blesse : 36% des Normands continuent de jeter leurs capsules dans un sac ou un contenant fermé. Problème ? Dans ce cas, les centres de tri ne peuvent pas les repérer correctement, et elles échappent au recyclage.

Le bon réflexe à adopter est pourtant ultra-simple : **déposer les capsules en vrac directement dans la poubelle jaune**, sans sac, sans boîte, sans hésiter. D'autant qu'il n'est même pas nécessaire de les vider ou de les rincer !

La poubelle jaune, meilleure alliée du recyclage en Normandie

Aujourd'hui, deux centres de tri en Normandie sont équipés pour repérer les petits emballages en aluminium, comme les capsules. Grâce à ce dispositif du Projet Métal, plus de 1,5 million d'habitants ont accès à un tri performant... à condition de ne pas se tromper de geste.

En 2025, 66% des trieurs normands utilisent déjà la [poubelle](#) jaune, contre **58% un an plus tôt**. C'est bien, mais il reste une belle marge de progression.

Pourquoi c'est important ? L'aluminium, champion du recyclage

[Recycler](#) l'aluminium permet d'économiser jusqu'à **95% d'énergie** par rapport à une production neuve. Et chaque tonne d'aluminium recyclé évite l'émission de **7 tonnes de CO2**. Ce n'est donc pas un détail : bien trier ses capsules, c'est un geste concret pour le climat.

En résumé : comment bien trier ses capsules de café ?

- **Oui** : dans la poubelle jaune, en vrac, sans sac ni boîte.
- **Non** : pas dans un sac fermé, ni avec d'autres déchets.
- **Inutile** : de les vider ou de les laver.



45 clubs et associations demandent au Département de la Seine-Maritime de ne pas diminuer le Pass Jeunes



Un entraînement de jeunes enfants. Illustration. © Radio France - Cédric Hermel

[Théophile Pedrola](#) - Publié le mercredi 21 mai 2025 à 6:20

La division par deux du montant du Pass Jeunes 76, octroyé par le Département de la Seine-Maritime, a fait bondir de nombreux dirigeants de clubs sportifs et d'associations culturelles. Ils demandent dans une lettre ouverte de revenir sur cette décision.

C'est une décision dont on minore les conséquences. Voilà le message adressé ce mercredi 21 mai, par une quarantaine de dirigeants de clubs sportifs et d'associations culturelles au Département de la Seine-Maritime. La décision, c'est celle de **diviser de moitié le montant du Pass Jeunes 76**, une aide publique pour les familles, sous conditions de revenus, pour inscrire leurs enfants à des activités extrascolaires, qui peut aller jusqu'à 100 euros par jeune. Suite à un vote en commission permanente, ce chiffre **passera à 50 euros maximum** pour la rentrée prochaine. 22.000 enfants reçoivent cette aide financière.

"Prendre conscience des conséquences"

Pour Arlen Richard-Piedeleu, président du Club Omnisports de la Région Elbeuvienne (CORE), et auteur de la lettre ouverte, il est **à craindre que des enfants arrêtent le sport** : *"On a déjà des familles qui nous ont dit que cela allait être compliqué de leur côté, il faut bien voir qu'en plus il y a l'inflation qui les touche"*, détaille-t-il, tout en rappelant que l'an dernier, *"on avait déjà eu l'arrêt du Bon Temps Libre de la CAF, et dans certaines sections, malheureusement, 20% des familles n'ont pas renouvelé leur licence."*

Selon lui, il faut prendre conscience des conséquences de ce genre de décision. *"La sport favorise la mixité sociale, lutte contre le décrochage scolaire, a bien sûr des bienfaits sur la santé. Là, on va éloigner un public précaire d'un accès au sport. Ce n'est pas juste dépenser de l'argent pour les jeunes. Ce que l'on économise maintenant, il faut voir combien cela va coûter plus tard."* Il dénonce également **le manque de concertation** dans cette prise de décision.

45 autres dirigeants ont donc signé sa lettre ouverte, comme Xavier Duhamel, président de la section volleyball du CORE, à Saint-Aubin-les-Elbeuf, qui note que *"il y a une contradiction totale, entre l'engouement pour les Jeux Olympiques, les subventions que l'on attendait, les moyens alloués, et dans les faits, c'est le contraire."*

Une aide qui n'irait pas au public cible

Interrogé au début du mois sur ce sujet, le Département nous avait répondu, par la voix de sa vice-présidente en charge de la jeunesse et des sports, avoir noté qu'il existait **"une superposition des aides existantes entre le Pass Sports, les aides de la CAF, celles de la région, ou d'autres collectivités"**. *"Le Pass Jeunes 76 est noyé dans plein d'autres aides et ne va pas au public cible."*, conclue donc Séverine Gest, relativisant ainsi la portée et les conséquences de cette décision.

Paris-Normandie

Impôts 2025 : les dates butoirs pour déclarer vos revenus sont proches

Les dates limites fixées par le ministère des Finances approchent à grand pas. On fait le point sur les dates à retenir.

Par la rédaction

Publié: 20 Mai 2025 à 15h47

Avec la fin du mois de mai, les dates limites pour déclarer vos revenus approchent. Ouvert le 10 avril 2025, le service de déclaration des impôts en ligne entre dans sa dernière ligne droite. Les dates butoirs approchent puisqu'en effet, la déclaration par papier (bien que peu utilisée de nos jours) ferme ses portes ce mardi 20 mai.

Les dates limites

La déclaration des revenus en ligne sur impots.gouv.fr est maintenant obligatoire. Les dates limites fixées cette année sont les suivantes : les résidents de Seine-Maritime (76) appartenant à la zone 3, ont jusqu'au jeudi 5 juin 2025 pour fournir leur déclaration. Les résidents de l'Eure (27) appartiennent, eux, à la zone 2 et ont jusqu'au mercredi 28 mai 2025. Attention toutefois puisqu'un retard signifierait l'application d'une majoration de 10 % sur vos impôts.

L'avis d'impôts sera ensuite consultable sur impots.gouv.fr à partir du 25 juillet. Pour les personnes bénéficiant d'un remboursement ou ayant à l'inverse un montant supplémentaire à régler, il est nécessaire de se munir de ce document rapidement puisqu'il ne sera plus accessible après le 1er août 2025. Les remboursements ou les prélèvements seront effectués sur un compte bancaire communiqué au préalable à la DGFIP (direction générale des finances publiques), en général dans le courant de l'été.

Paris-Normandie

Mardi de l'Eco spécial facturation électronique : les clefs pour bien s'y préparer

Le 1er septembre 2026, la facturation électronique sera obligatoire ! Comment les entreprises s'y préparent-elles ? Et les spécialistes ? Éléments de réponse avec Sabine Enjalbert, directrice et Sébastien Confais, chargé du dossier chez Cerfrance Seine Normandie.



Des questions et des échanges nombreux autour de la mise en place de cette nouvelle disposition réglementaire, le 1er septembre 2026 - Photo Paris-Normandie - Charlie Susse

Par Christophe Prêteux

Publié: 20 Mai 2025 à 14h22

La facturation électronique est une obligation pour toutes les entreprises assujetties à la TVA avec deux dates déjà inscrites en rouge sur les agendas des dirigeants :

le 1er septembre 2026 pour les grandes entreprises et les entreprises de taille intermédiaire. Pour les PME, TPE et micro entreprises, ce sera un an plus tard.

C'est autour de ce thème stratégique pour les entreprises de l'évolution de la facturation sur papier vers la dématérialisation numérique que s'est articulé le Mardi de l'Eco de Paris-Normandie consacré à la facturation électronique ce mardi 20 mai 2025, au siège de notre journal à Rouen. Sur le plateau, Sabine Enjalbert et Sébastien Confais, respectivement directrice de Cerfrance Seine Normandie et chargé de la mise en place de cette facturation électronique. Avec un témoin : Christophe Migraine, responsable administratif et financier de la SCOP 276 à Rouen.

Une plateforme dédiée

Ce sujet occupe les équipes de Cerfrance Seine Normandie. Ses 600 collaborateurs planchent déjà sur le sujet afin d'accompagner ses 900 clients adhérents dans la région. Et c'est stratégique ! « *Nos équipes ont commencé par se former afin d'être en situation de changer les pratiques de nos adhérents, de répondre à leurs attentes et de leur proposer les meilleures solutions* » argumente Sabine Enjalbert.

Le réseau Cerfrance s'est doté d'une plateforme de dématérialisation partenaire (PDP pour les initiés – NDLR). On en dénombre plus de 80 et plus de 2,5 milliards de factures sont émises chaque année en France. Selon les spécialistes, 75 % des entreprises engagées dans

la dématérialisation de leurs factures font état d'une amélioration de la relation avec leurs clients et leurs fournisseurs.

« Il faut se préparer. Il est important que les entreprises n'attendent pas le dernier moment. Le sujet peut être générateur d'inquiétude mais pour y répondre, il y a précisément des structures pour assurer l'accompagnement. C'est une formidable opportunité pour les dirigeants de faire un bilan de la gestion des processus et du pilotage de leur activité » témoigne Sabine Enjalbert.

« Le qui, le quand et le comment »

En quoi consiste précisément la facturation électronique ? *« On s'est penché sur tout ce que doivent connaître les dirigeants d'entreprise et nous avons élaboré en interne la formation de nos collaborateurs pour leur permettre d'avoir les bonnes réponses aux interrogations légitimes des services dédiés dans les entreprises : en quoi cela consiste, le qui, le quand et le comment »* ajoute Sébastien Confais.

Pour ce faire, Cerfrance Seine Normandie privilégie des moments importants tels que la remise au client adhérent des résultats de sa société. *« On leur rappelle l'échéance du 1er septembre 2026, les enjeux et leur nécessaire implication »* précise celui qui pilote le passage à la facturation électronique et met en avant un message de bon sens : *« n'attendez pas de vous rapprocher de l'échéance. Il est sage de s'y mettre avant la fin 2025 »*. Un gage d'efficacité et de sérénité.

Le Monde

Vers la fin du démarchage téléphonique non consenti

Les personnes, qui accepteront de recevoir des appels de commerciaux, devront le faire savoir, et les entreprises devront prouver qu'elles ont été sollicitées, selon une proposition de loi qui devrait être définitivement votée mercredi.

Par [Rafaële Rivais](#) - Publié aujourd'hui à 08h56, modifié à 09h38

Qui a envie d'être dérangé à toute heure par un prospecteur téléphonique essayant de lui vendre des aides à la rénovation ? Personne. Pourtant, selon l'UFC-Que choisir, 72 % des Français sont démarchés au moins une fois par semaine.

Un jeune sénateur, Pierre-Jean Verzelen (Les Indépendants-République et territoires, Aisne), a eu envie que cela change : « *Il faut arrêter d'emmerder 60 millions de gens avec le démarchage, qui ne concerne que quelques milliers d'emplois* », confiait-il au *Monde*, la veille de l'adoption définitive d'une loi devant mettre fin aux appels non désirés.

La fin du démarchage non consenti devait être définitivement actée mercredi 21 mai, lors de l'adoption par le Sénat d'une proposition de loi « [contre toutes les fraudes aux aides publiques](#) ». Très attendue du grand public, et fort relayée dans les médias, elle a quelque peu volé la vedette au texte dans lequel elle se trouve.

A l'origine, la proposition relative aux fraudes, [déposée par Thomas Cazenave](#) (Ensemble pour la République, Gironde), ancien ministre des comptes publics, ne contenait qu'une toute petite disposition sur le démarchage téléphonique : il l'interdisait pour les travaux d'adaptation du logement au handicap ou à la vieillesse – les appels non sollicités étant souvent la porte d'entrée des fraudes à la rénovation.

Au cours de son examen à l'Assemblée nationale, la députée écologiste des Deux-Sèvres Delphine Batho l'a considérablement musclée sur ce point. Elle y a introduit, sous forme d'amendement, l'essentiel d'une autre proposition [de loi, « pour un démarchage téléphonique consenti »](#), déposée au Sénat par M. Verzelen, et examinée en parallèle.

Pourquoi ? « *Parce que le gouvernement avait déclaré l'urgence sur le texte relatif aux fraudes, et que celui-ci ne devait faire l'objet que d'une seule lecture dans chaque chambre avant réunion de la commission mixte paritaire* », explique la députée. Tandis que l'autre aurait pu s'enliser. Ce que M. Verzelen a fort bien compris : lorsque la proposition de M. Cazenave est arrivée au Sénat, il s'est bien gardé de demander que le volet téléphonique en soit retiré.

Examen en urgence

La loi adoptée met fin au dispositif instauré par [celle du 17 mars 2014, relative à la consommation](#) (loi Hamon), qui repose sur un mécanisme d'« opt-out » : ceux qui ne veulent pas être dérangés doivent s'inscrire (gratuitement) sur une liste d'opposition, [Bloctel](#).

Les centres d'appels doivent vérifier sur cette liste que les numéros qu'elles souhaitent appeler n'y figurent pas. Pour ce faire, elles doivent payer des frais d'abonnement.

Or, indique M. Verzelen dans [son exposé des motifs](#), « *le fameux dispositif Bloctel demeure très imparfait, beaucoup d'entreprises ne le connaissent pas, d'autres ne payent pas l'abonnement, certaines s'en affranchissent* ». Il a donc, initialement, introduit un mécanisme d'« opt-in » invitant le consommateur qui ne souhaite pas être prospecté à s'inscrire sur une liste de consentement au démarchage téléphonique.

La commission des lois du Sénat a jugé l'instauration de cette liste incompatible avec le règlement général sur la protection des données, et nocive pour l'emploi dans le secteur. Le texte adopté prévoit donc que l'accord de la personne sera recueilli autrement : « *Sur Internet, le consommateur intéressé par telle voiture ira cocher une case disant "merci de me contacter", et laissera ses coordonnées téléphoniques* », explique M. Verzelen. L'entreprise, si elle est contrôlée, devra prouver que le consommateur l'a démarchée. Faute de quoi elle sera lourdement sanctionnée.

La date d'entrée en vigueur de cette disposition a toutefois de quoi décevoir, puisqu'elle est fixée au... 11 août 2026, soit au terme de la concession Bloctel gérée par la société par actions simplifiée Consoprotec. « *Pour économiser le million d'euros que coûterait la résiliation du contrat* », comme l'a déploré Marie-Noëlle Battistel, députée socialiste de l'Isère. Et pour que les entreprises aient le temps de se préparer.

Le Monde

L'école primaire est « en décalage avec les besoins de l'élève », selon la Cour des comptes, qui appelle à une « évolution impérative »

Dans son premier rapport consacré aux écoles maternelles et élémentaires, la juridiction financière fait le constat d'un « système éducatif en situation d'échec » et estime nécessaire de revoir l'organisation du système scolaire ainsi que la gouvernance des écoles.

Par [Eléa Pommiers](#) - Publié hier à 09h49, modifié à 09h49



Dans une école primaire, à Colomiers (Haute-Garonne), en mars 2025. MATTHIEU RONDEL/AFP

Le ton est donné dès le titre : « *L'enseignement primaire. Une organisation en décalage avec les besoins de l'élève* ». Le premier rapport de la Cour des comptes consacré à l'école primaire, publié mardi 20 mai, dresse un constat sévère sur le premier palier de la scolarité, pourtant fondamental dans le parcours des élèves. « *Confrontée à de nombreux défis, l'école du premier degré doit, aujourd'hui, évoluer impérativement dans son organisation et son fonctionnement* », préviennent les magistrats financiers, étrillant un « *système éducatif en situation d'échec* ».

Alors que les réformes se succèdent depuis les années 1990 et que le premier degré est érigé en priorité par le président de la République, Emmanuel Macron, depuis son élection en 2017, « *les résultats obtenus restent très décevants, ne permettant [pas] de remplir les objectifs ambitieux fixés à cette politique, notamment en matière d'égalité des chances ou de mixité sociale* », tance le rapport. Une situation « *paradoxale* », alors que les moyens dévolus au primaire et à ses 6,3 millions d'élèves sont en hausse depuis 2012 malgré la baisse des effectifs scolaires. La France dépense cependant moins que les autres pays comparables pour ses écoles maternelles et élémentaires. Les magistrats financiers notent toutefois que cette dépense publique annuelle de 55 milliards d'euros est « *mal évaluée* ».

Se fondant sur les enquêtes internationales, lesquelles montrent une dégradation des résultats des écoliers français depuis le début des années 2000, les magistrats dénoncent un niveau « *inacceptable* » des élèves et une « *incapacité* » de l'action publique à résorber les écarts de niveau à l'entrée à l'école élémentaire. « *Le système actuel (...) semble même les aggraver au fil de la scolarité* », insiste la Cour. Les magistrats rappellent que le système éducatif français se distingue par le poids de l'origine sociale sur les résultats scolaires, ainsi que par les écarts entre les filles et les garçons. Ils notent aussi les inégalités territoriales

persistantes, entre les territoires urbains et ruraux, entre les territoires qui pâtissent le plus de la crise de recrutement des enseignants et les autres, ou encore entre les communes, dont les moyens financiers consacrés aux écoles varient considérablement – de 4 500 euros annuels par élève à 250 euros, selon la Cour.

« Inadéquation avec les intérêts de l'enfant »

La Rue Cambon invite, en outre, à réfléchir au temps scolaire, quelques semaines après l'annonce par l'Elysée, le 2 mai, d'une convention citoyenne sur les « *temps de l'enfant* ». Elle déplore une organisation de la semaine en quatre jours de classe qui n'existe qu'en France et est « *en inadéquation avec les intérêts de l'enfant* ». Le constat est ancien et connu. La réforme des rythmes scolaires de 2013 avait tenté d'y répondre en échelonnant la semaine sur quatre jours et demi afin de mieux respecter la chronobiologie de l'enfant, mais a été assouplie après l'élection d'Emmanuel Macron en 2017, puis annulée dans les faits.

Le portrait dressé est alarmant, et la Cour estime que « *l'urgence commande que les recommandations des juridictions financières puissent être mises en œuvre rapidement* ». Elle ne formule pourtant pas de recommandation en vue d'une réforme profonde et complète du système, ni même des moyens qui y sont dévolus. Les magistrats se bornent à six préconisations, réparties autour de trois axes : l'organisation du système, l'attractivité du métier enseignant, et la gouvernance de l'école, jugée trop centralisée. Le rapport plaide ainsi pour « [renforcer la formation initiale et continue des enseignants](#) » et réviser leurs modalités d'affectation, des « *conventions triennales entre les élus concernés et les services de l'éducation nationale* », ou encore pour une « *réforme du statut de directeur d'école en généralisant progressivement la fonction de directeur à temps complet (...)* », dont les missions de pilotage seraient renforcées.

La juridiction financière invite néanmoins à une réflexion plus large sur le « *modèle actuel de l'école* », que le contexte de forte baisse du nombre d'élèves d'ici à 2030 « *exige de repenser* ». Les auteurs n'évoquent cependant pas les débats habituellement suscités par ce « *tournant démographique* », qui se structurent autour de l'utilisation possible des marges de manœuvre financières et humaines pour améliorer les taux d'encadrement ou renforcer les politiques de remplacement de professeurs ou d'inclusion des élèves en situation de handicap, par exemple.

Le rapport identifie plutôt trois « *défis majeurs* » à relever : « *le bien-être des élèves* », en articulant mieux les temps scolaire, périscolaire et extrascolaire ; l'usage du numérique, à « *mettre au service des apprentissages* » tout en « *définissant des limites* » ; et la « *transition écologique* », qui impose notamment des travaux d'ampleur dans la moitié des 47 000 écoles. « *Ces défis sont immenses, mais nous devons les relever, nous n'avons pas le choix*, a déclaré, mardi, le premier président de la Cour des comptes, Pierre Moscovici. *C'est une question essentielle, d'équité, d'efficience, et un enjeu essentiellement démocratique.* »

Le Monde

Stéphanie Mazza, chercheuse en neuropsychologie : « Cela fait trop longtemps qu'on impose un rythme de sommeil d'adulte aux adolescents »

Décaler l'horaire de début des cours à 9 heures dans les collèges présenterait d'importants bienfaits pour la santé mentale des adolescents, explique, dans un entretien au « Monde », cette professeure de neuropsychologie à l'université Lyon-I, autrice de nombreuses études qui font le lien entre sommeil et performances cognitives.

Propos recueillis par [Sidonie Davenel](#)

Publié hier à 06h30, modifié hier à 22h13



Au collège Auguste-Brizeux, à Lorient (Morbihan), le 5 septembre 2024. LOIC VENANCE/AFP

Elle a conduit avec son équipe, auprès d'un groupe d'élèves de l'internat de Sourdu (Seine-et-Marne), la première expérimentation française visant à évaluer l'impact d'un décalage de l'heure de début des cours sur le sommeil et la santé mentale des collégiens. Stéphanie Mazza, professeure de neuropsychologie à l'université Lyon-I, revient sur les résultats de cette étude menée avec le soutien du Conseil scientifique de l'éducation nationale et du programme Innovations, données et expérimentations en éducation. Un travail qui intervient alors que les questions autour du rythme scolaire des enfants – un sujet clivant depuis longtemps – refont surface après l'annonce par Emmanuel Macron, le 2 mai, d'une convention citoyenne sur « [les temps de l'enfant](#) », qui pourrait démarrer début juin et s'étaler jusqu'à l'automne.

C'est la première expérimentation réalisée avec un groupe témoin sur le sujet. Comment l'avez-vous menée ?

L'expérimentation s'est déployée en deux phases. Quand les élèves du collège de Sourdu ont commencé l'année scolaire 2024-2025, ils avaient un emploi du temps standard, avec un début des cours à 8 heures le matin. Eve Reynaud, postdoctorante dans notre équipe, a réalisé des premières mesures en septembre et en octobre 2024 sur quatre classes, soit auprès d'environ 80 collégiens. Leur sommeil, leurs performances cognitives, leur somnolence et leur niveau d'anxiété et de dépression ont été étudiés à l'aide d'un actimètre, un dispositif médical sous forme de bracelet qui renseigne les phases d'activité et de repos du porteur. C'était notre premier temps d'évaluation.

Après les vacances de la Toussaint, le chef d'établissement a choisi au hasard deux classes, parmi les quatre faisant partie du groupe témoin : une classe de 5^e et une de 4^e, auxquelles il a changé l'emploi du temps pour leur permettre de commencer à 9 heures. Nous sommes retournés sur site au mois de mars, pour réévaluer ces quatre classes et voir quels avaient été les changements induits par le décalage des horaires de cours.

Quelles conclusions avez-vous pu tirer de ces mesures ?

Des résultats qui résonnent avec les observations des publications scientifiques à ce sujet : au fur et à mesure que la puberté s'installe, que les adolescents grandissent, ils deviennent couche-tard. On parle d'un décalage de phase. Une modification physiologique de leur sommeil, qui se déploie indépendamment d'un usage plus important des écrans le soir. Problème : commencer à étudier à 8 heures va écourter leur temps de sommeil, alors que les adolescents ont besoin de plus de huit heures de sommeil par nuit pour bien apprendre, être en forme physiquement, mais aussi pour être capables de réguler correctement leurs émotions.

Dans le groupe qui a continué à se lever pour aller en cours à 8 heures, on remarque que ce décalage de phase s'accroît entre le mois de septembre et le mois de mars. Concrètement, ils vont de moins en moins dormir. De leur côté, les élèves du deuxième groupe augmentent leur temps de sommeil. Ils vont parvenir à contrecarrer ce décalage de phase et répondre un peu plus à leurs besoins physiologiques. En mars, quand nous comparons les deux groupes, celui qui s'est levé pour 9 heures a gagné vingt-cinq minutes de temps de sommeil par nuit.

Qu'en pensent les premiers concernés ?

Les adolescents réclament depuis des années des solutions pour être moins en difficulté quand ils doivent se réveiller. La preuve : le journaliste connu sous le nom d'HugoDécrypte a mis en ligne, sur [TikTok](#) et [Instagram](#), une publication portant sur notre expérimentation, sous laquelle les ados commentent : « Enfin ! » Il y a même des lycéens qui s'indignent, demandant si cette mesure pourrait aussi s'appliquer à eux. C'est très important qu'on puisse les consulter parce qu'ils ont véritablement des choses à nous dire sur le sujet. Cela fait trop longtemps qu'on impose un rythme de sommeil d'adulte aux adolescents.

Avec des effets sur leur santé physique et mentale ?

L'impact sur leur santé physique est indubitable. La dette de sommeil – en moyenne d'une à deux heures par nuit chez les adolescents – va générer des troubles métaboliques. Elle peut favoriser une prise de poids, augmenter le risque de diabète, mais également diminuer l'efficacité de notre système immunitaire. Elle a aussi des répercussions cognitives : une baisse de vigilance, une plus grande impulsivité, des difficultés de mémorisation, qui vont par ailleurs directement avoir un impact sur les performances scolaires des élèves.

La santé mentale est également touchée. Dans cette période qu'est l'adolescence, où les difficultés de régulation des émotions sont assez fréquentes, la dette de sommeil peut précipiter l'adolescent vers des troubles psychiques, comme l'anxiété, la dépression, et augmenter le risque de passage à l'acte suicidaire chez ceux le plus en difficulté. Or, selon les

études menées par l'Institut national du sommeil et de la vigilance, 88 % des adolescents déclarent manquer de sommeil.

Ces conséquences néfastes sont documentées depuis des dizaines d'années par de nombreux travaux scientifiques. Qu'est-ce qui bloque au sein du système scolaire pour agir ?

Ce sont des contraintes principalement techniques qui freinent la mise en place de cette mesure. Il y a plusieurs établissements qui, avant même d'avoir eu connaissance de cette étude, avaient déjà spontanément proposé des horaires de début de cours plus tardifs. Ils sont bien conscients de cette problématique, mais ils doivent en gérer d'autres, notamment une gestion des emplois du temps extrêmement complexe, avec énormément d'options différentes en fonction des classes et des niveaux.

Une prise de conscience émerge, mais elle doit être généralisée, car notre culture actuelle ne priorise pas le sommeil : des messages sur le « bien manger » et le « bien bouger » circulent, mais trop peu encore abordent le « bien dormir ». Cependant, nous sommes en attente d'une feuille de route interministérielle sur le sujet. Avec l'espoir que des politiques publiques se mettent en place.